



DELIBERATION N° 2024 -3.3 - 20
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 8 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 8 Mars 2024

Etaients présents : LECARPENTIER Hubert, Mme SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle, formant la majorité en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : ROUGEOLLE Benoît, HUBERSON Marie - Pierre, BADMINGTON Stéphane, BLONDEL Sylvie et TREHET Laurent

Présents : 10

Votants : 11

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

Monsieur Benoît ROUGEOLLE a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

OBJET : 2024 - 3.3 - 20 - SALLE POLYVALENTE – TARIF 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le tarif de la salle polyvalente à compter du 1^{er} Janvier 2024 comme suit :

Au 1/01/2025	Saint Eustachais	Habitants hors Commune	Agents communaux (délib 2019- 7.1-44)
1 Journée	450 €	600 €	50 % du tarif St Eustachais
2 jours	550 €	700 €	50 % du tarif St Eustachais

La Caution est fixée à 800 €.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 26 Mars 2024

LE MAIRE
Hubert. LECARPENTIER

